

## Dispositif Canicule

### Mobilisation de la Ville d'Albi et du CCAS pour protéger les personnes vulnérables en période de canicule.

La loi du 30 juin 2004 confie aux maires la charge de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile, ceci en prévention de risques climatiques exceptionnels.

Cette démarche d'inscription, basée sur le volontariat, a **pour objectif de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires auprès des personnes inscrites**, en cas de déclenchement du plan départemental d'alerte et d'urgence par le Préfet.

Ainsi, le CCAS de la Ville d'Albi, à la demande de Mme le Maire Stéphanie Guiraud-Chaumeil, est chargé de tenir ce registre qui, conformément à la loi, est ouvert aux personnes résidant à leur domicile qui sont : âgées de 65 ans et plus, adultes handicapées ou âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail.

### Les espaces rafraîchis :

Depuis le 8 juillet et jusqu'au 30 août 2024, cinq maisons de quartier sont ouvertes trois après-midi par semaine (accueil les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h.)

En raison des fortes chaleurs annoncées en ce début de semaine, les maisons de quartier du dispositif « Espaces rafraîchis » seront également ouverte **ce mardi 30 juillet de 14h à 17h.**

**La Ville d'Albi offre des espaces climatisés aux personnes souhaitant se rafraîchir et se retrouver dans un environnement calme.**

**Ces espaces sont encadrés par des vacataires recrutés par la municipalité et proposent jeux de société, rafraîchissements et transats.**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À noter que les associations résidentes des maisons de quartier pourront également poursuivre leurs activités habituelles pour maintenir le lien avec leurs adhérents ou proposer des animations spécifiques en direction de l'enfance, de la jeunesse, des seniors ou des plus fragiles. De quoi contribuer à l'offre estivale de loisirs, lutter contre l'isolement et encourager l'entraide et la solidarité.

### **Maisons de quartier ouvertes cet été :**

- Maison de quartier du Rudel : 7, rue Adrienne Bolland
- Maison de quartier Le Marranel-Le Roc-Bellevue-Saint-Salvadou : rue Alain-Colas
- Maison de quartier de La Madeleine : 87, boulevard Alsace Lorraine
- Maison de quartier La Renaudié-La Viscose : avenue de l'Europe
- Maison de quartier du Patus Crémat : 7 rue des Muettes

### **Le service MOBILE SENIOR est disponible pour amener les personnes vulnérables dans l'une des maisons de quartier depuis leur domicile.**

Ce service est joignable par téléphone au : 05 63 49 10 44.

Durant la période du 8 juillet au 30 août le MOBILE SENIOR se rend :

- à la Maison de quartier de La Madeleine, les lundis de 14h30 à 16h30
- à la Maison de quartier du Rudel, les mercredis de 14h30 à 16h30
- à la Maison de quartier du Marranel, les vendredis de 14h30 à 16h30.

Ces horaires et jours sont susceptibles de faire l'objet de modifications en cas de pic de canicule.

### **Rappel Plan Canicule**

#### Déclenchement des niveaux 1 ou 2 :

- Veille sociale habituelle assurée par les agents du CCAS à savoir les porteurs de repas, les volontaires en service civique, les agents du pôle animations seniors, le service social et le centre social l'Atelier vis à vis de leurs usagers.
- Campagne d'information et de sensibilisation aux gestes de prévention à tenir en cas de fortes chaleurs (distribution d'affiches, réseaux sociaux, plaquette de prévention...).

Déclenchement de niveau 3 ou 4 :

- Veille sociale renforcée : les agents du CCAS et de la ville et les élus assurent cette veille en appelant régulièrement les personnes inscrites sur le registre.

**Les objectifs de ces appels sont :**

- de prendre des nouvelles des personnes inscrites sur le registre ;

- de leur rappeler les règles de bonne conduite à tenir en cas de fortes chaleurs ;

- de conserver un lien avec ces personnes isolées pour rompre l'isolement dont certaines souffrent plus particulièrement dans ces périodes de fortes chaleurs ;

- de pouvoir alerter en cas de situation inquiétante repérée, soit les proches, soit les bénévoles de la Croix Rouge afin qu'ils puissent faire une visite à domicile en cas de doute sur l'état d'une personne.

- Veille sociale active des porteurs de repas avec notamment la distribution d'une bouteille d'eau à chaque bénéficiaire du portage accompagné de la fiche de sensibilisation aux gestes de prévention (conduite à tenir en cas de fortes chaleurs),

- Mise à disposition de bouteilles d'eau pour le public précaire notamment les bénéficiaires de l'Entraide.

**Le plan canicule comporte 4 niveaux coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologique.**

**Le niveau 1** (veille saisonnière = vigilance verte sur la carte de Météo France)

**Le niveau 2** (avertissement chaleur = vigilance jaune sur la carte de Météo France)

**Le niveau 3** (« Alerte canicule » = vigilance orange sur la carte de Météo France) déclenché à l'initiative du Préfet du département, conduit à la mobilisation des acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées, notamment à la prise en charge des personnes à risques.

**Le niveau 4** (« Niveau de mobilisation maximale » = vigilance rouge sur la carte de Météo France) est déclenché au niveau national par le premier ministre et correspond à une canicule avérée, intense et durable, nécessitant la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.

## Chiffres 2023

- 421 personnes inscrites sur le registre canicule appelées pendant 8 jours consécutifs,
- 8 jours de canicule dont 3 en vigilance rouge, du 18 août au 25 août 2023,
- 4 4046 appels passés à des personnes isolées,
- 20 agents de la Ville et du CCAS mobilisés chaque jour avec des élus pour les appels,
- 19 signalements auprès de la Croix Rouge pour des personnes injoignables,
- 830 bouteilles d'eau distribuées auprès des bénéficiaires du portage et du restaurant social de l'Entraide.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE